

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative du 5 mai 1856, demandant copies des documents relatifs à la réclamation de Denis Maguire, pour dommages causés à sa propriété à l'Anse Spencer, par un éboulis de pierre et de terre.

Par ordre,

ET. PARENT,

Ass. Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Toronto 21 avril 1857.

QUÉBEC, 6 octobre 1853.

Monsieur,—Après avoir pris en considération les lettres de M. D. Maguire, se plaignant de dommages faits à sa propriété par un éboulis de terre causé par les eaux passant par un égout placé sur la propriété de Spencer Wood, et après avoir fait une visite sur les lieux, j'ai l'honneur d'informer les honorables commissaires des Travaux Publics que suivant leur désir j'ai fait enlever sur le champ tout ce qui pouvait, sur la propriété susdite, donner lieu à quelque danger, et je suis d'avis qu'elle est maintenant hors de tout danger d'accident provenant de la dégradation du terrain produite par les eaux venant de l'égout susdit. Les dommages faits à la propriété de M. D. Maguire par cet éboulis de terre se bornent à six carreaux de vitres cassées, et à quelques bardeaux brisés sur le toit de ses magasins, s'élevant en tout à environ 15s.

Le tout humblement soumis.

(Signé) P. GAUVREAU.

A THOMAS BEGLY, écuyer,
Secrétaire, Dép. des T. P.

[Original.]

QUÉBEC, 29 décembre 1853.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'informer le commissaire en chef des Travaux Publics qu'après avoir pris en considération les réclamations de M. Denis Maguire

10-11-1853